

[Accueil](#) / [Santé](#) / [Virus](#) / [Coronavirus](#)

## Coronavirus. Les entreprises « responsables » de la protection de leurs salariés, prévient Pénicaud

La ministre du Travail a rappelé que les équipements et règles de protection des employés revenaient aux entreprises, sur la base des recommandations du gouvernement.



Muriel Pénicaud quittant l'Élysée, le 4 mars 2020 à Paris. | LUDOVIC MARIN / AFP

Ouest-France avec AFP.

Publié le 29/03/2020 à 16h46

La ministre du Travail Muriel Pénicaud a rappelé dimanche 29 mars que les employeurs étaient « **responsables** » de « **mettre en place les protections** » » nécessaires pour leurs salariés contre le coronavirus, citant les exemples des chauffeurs routiers ou d'Amazon.

Elle a insisté sur le nécessaire exercice du « **dialogue social** » dans chaque entreprise pour définir des moyens et des règles de protections suffisantes, et sur le « **rôle** » joué par « **l'inspection du travail** », qui continue son activité pendant le confinement.

> [Suivez ici notre direct consacré à la pandémie de coronavirus.](#)

« La loi prévoit qu'ils sont responsables de mettre en place les protections », a-t-elle expliqué dans l'émission *Le Grand Jury RTL/Le Figaro/LCI*. « Ils ne sont pas responsables si quelqu'un est malade à la fin, mais ils sont responsables des moyens qu'ils ont mis », a insisté Muriel Pénicaud.